

2014-04-050-DGS

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 5.3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2014

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION « PETITE ENFANCE »

L'an deux mille quatorze, le neuf avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. LAPEBIE, M. GONZALES, Mme BAULON, M. COUTIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. DUBUS, Mme CAMBRONERO, Mme DESTOUESSE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme CORRIHONS, M. LECERF, M. GARANS, Mme PICAT, Mme BISBAU, Mme MOUNIER, M. AJA, M. SAUBIETTE, M. LAURENT, M. ROBLES, Mme FAURE-DEFLANDRE, M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

Arrivée de Mme DUFAU au point n° 2014-04-040-DGS

EXCUSES

M. SALLABERRY procuration à M. PERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31
32 au point n° 2014-04-40-DGS

Nombre de pouvoirs: 1

Nombre de votants : 32
33 au point n° 2014-04-40-DGS



2014-04-050-DGS - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION « PETITE ENFANCE »

Monsieur le Maire propose de créer une commission « Petite enfance » composée de 10 membres et en charge d'assurer le suivi des différentes structures municipales d'accueil et de veiller à la cohérence des politiques menées par les différents acteurs de la petite enfance sur la Commune.

Suite à l'appel à candidatures du 29 mars 2014, les groupes représentés au sein du Conseil municipal ont procédé aux propositions suivantes:

« Tarnos Ensemble »	« Alternance 2014 »	« Tarnos pour tous »
Mme Gisèle BAULON	M. Antoine ROBLES	M. Gérard CLAVERIE
Mme Nelly PICAT		
Mme Anne DUPRE		
M. Rodolphe AJA		
Mme Maryse SAINT-AUBIN		
M. Alain COUTIER		
Mme Iris CAMBRONERO		
Mme Isabelle NOGARO		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2121-29 et L2121-21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-22 relatif à la création des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire en date du 29 mars 2014,

Considérant la demande des différents groupes de fusionner les propositions de candidats pour constituer une liste unique représentative de la composition du Conseil municipal,

Considérant la répartition de chaque groupe au sein du Conseil municipal,

DELIBERE

DECIDE de procéder à la désignation des membres de la commission par vote à main levée

DECIDE de créer une commission « Petite enfance », composée de 10 membres et d'un Président, le Maire étant Président de droit

DIT que la commission « Petite enfance » est ainsi composée:



Président: M. le Maire

Membres: Mme Gisèle BAULON

Mme Nelly PICAT

Mme Anne DUPRE

M. Rodolphe AJA

Mme Maryse SAINT-AUBIN

M. Alain COUTIER

Mme Iris CAMBRONERO

Mme Isabelle NOGARO

M. Antoine ROBLES

M. Gérard CLAVERIE

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 10 avril 2014

Le Maire

